

# Mettre en œuvre un équipement de qualité

L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS  
ADHÉRANT À LA CHARTE DE QUALITÉ



DIRECTION  
ENVIRONNEMENT

Conseil  
Général

*Votre Conseil général*

*l'aménagement, structurer le territoire*



Côtes d'Armor

## Édito



À l'heure où la protection de la planète est devenue un enjeu capital pour l'Homme, la préservation de la qualité de l'eau compte parmi les grands défis du développement durable. La mise en œuvre de dispositifs d'assainissement efficaces et fiables est l'une des solutions pour le relever.

Aussi, le Conseil général des Côtes d'Armor intervient pour développer sur son territoire un assainissement de qualité. Depuis de nombreuses années, le Département apporte son soutien financier aux collectivités locales pour la mise en place et l'évolution de leurs systèmes d'assainissement collectif. Il veille au bon fonctionnement des stations d'épuration, par l'intermédiaire du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). Ces dernières années, il a également accompagné la mise en place des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) dans les communes et les communautés de communes.

Au-delà de cet engagement, le Conseil général des Côtes d'Armor a établi en 2005 une Charte pour un assainissement non collectif de qualité. Son objectif est de favoriser la mise en œuvre d'installations respectueuses du milieu naturel, mais aussi de reconnaître les compétences des nombreux artisans et entreprises signataires. Ces derniers (concepteurs ou installateurs de filières, producteurs de granulats...) s'engagent à respecter les prescriptions techniques garantant d'un assainissement efficace.

Ce livret-annuaire rassemble les listes de tous ces professionnels, près de chez vous. Chacun d'entre eux s'engage à vous offrir l'assurance d'un équipement conforme, pour une planète plus saine.

CLAUDY LEBRETON  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Une Charte de qualité pour mieux préserver l'environnement

Désireux de contribuer activement à la préservation de la qualité de l'eau en Côtes d'Armor, le Conseil général a initié, en 2005, une Charte pour un assainissement non collectif de qualité. Cette dernière, signée par de nombreux partenaires, vise à améliorer la qualité des installations dans le département, pour un meilleur respect de l'environnement.

### 1 Les objectifs de la Charte

La Charte a pour ambition la réalisation d'assainissements non collectifs de qualité : cette qualité se traduit par la recherche de la préservation du milieu naturel et par les conditions de conception, de réalisation, de fonctionnement et de suivi de l'assainissement.

#### Dans ce cadre, les objectifs portent sur :

- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la réalisation de l'assainissement non collectif de qualité
- la reconnaissance des entreprises qui s'engagent à effectuer un travail de qualité
- le maintien, voire le développement, dans le cadre de la mise en place des SPANC, de l'harmonisation des procédures à l'échelle du département
- la contribution à la mise en place des SPANC dans de bonnes conditions.

#### Dans ce but, la Charte prévoit un certain nombre de moyens :

- définition des engagements de chaque signataire
- constitution de listes de professionnels adhérant aux principes de la charte
- description de modalités de fonctionnement permettant de veiller à la bonne application des dispositions de la Charte.

### 2 Les différents acteurs de la Charte

Les signataires de la Charte agissent soit en leur nom propre, soit en tant que représentants d'une profession ou d'un groupe d'acteurs. Les acteurs concernés sont les suivants :

#### Des organismes publics

- le Conseil général des Côtes d'Armor
- les communes ou groupements de communes ainsi que les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) représentés par l'Association Départementale des Maires de France
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- la Préfecture des Côtes d'Armor

#### Des représentants professionnels

- les entreprises qui réalisent les travaux d'assainissement, représentées par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Côtes d'Armor (CAPEB) et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Côtes d'Armor (FBTP22)
- les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Dinan et de Saint-Brieuc
- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor (CCI)
- les notaires représentés par la Chambre Départementale des Notaires
- les architectes représentés par l'Ordre Régional des Architectes
- les maîtres d'œuvre agréés représentés par le Syndicat National des Architectes, des Agréés et des Maîtres d'Œuvre en Bâtiment (SYNAAMOB)
- les géomètres experts représentés par l'Ordre des Géomètres Experts
- le PACT HD (anciennement PACT ARIM des Côtes d'Armor)

- les bureaux d'études de sols et de filières représentés par le SYNABA
- les entreprises d'assainissement représentées par la Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance industrielle (FNMA)
- les carriers, représentés par l'Union des Industries des Carrières et Matériaux de construction (UNICEM) de Bretagne

#### Des représentants des usagers

- les organisations de consommateurs représentées par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir)
- les associations de protection de l'environnement représentées par la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Côtes d'Armor (Côte d'Armor environnement).

Tous s'engagent à assurer un relais auprès des acteurs qu'ils représentent.

#### DES ENGAGEMENTS PARTICULIERS POUR LES SIGNATAIRES

Au-delà des engagements communs, chacun des signataires prend des engagements particuliers, qui participent activement à la mise en place d'un assainissement non collectif de qualité sur le département.

- Ex. ■ Le Conseil général s'engage à assurer le secrétariat de la Charte
- L'Agence de l'Eau s'engage à apporter des aides financières lors d'actions ponctuelles
  - L'Association Départementale des Maires s'engage à relayer les informations auprès des communes et groupements de communes

## 3 Les engagements communs des signataires

En plus du respect de la réglementation en vigueur et de leurs obligations respectives, les signataires de la Charte s'engagent à inciter chacun des acteurs à :

- inscrire leurs pratiques dans le sens du développement durable
- respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans la Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans les Côtes d'Armor
- faire en sorte qu'une homogénéité de traitement des dossiers dans le département soit recherchée et respectée
- informer les usagers de leurs responsabilités et de leur obligation d'entretien du dispositif d'assainissement autonome
- signaler au comité de suivi de la Charte et/ou au service chargé du contrôle technique de l'assainissement non collectif sur le territoire concerné, toutes les anomalies et dysfonctionnements qui pourraient intervenir.

#### LA CHARTE, LIEU DE DÉBAT SUR L'ANC

En rassemblant les signataires, la Charte se veut une assemblée de débat sur l'assainissement autonome et de présentation de documents, de réflexion, d'information.

#### VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ET VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À LA CHARTE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ ?

Demandez votre formulaire d'adhésion par téléphone au **02 96 62 27 15**

## Quelle procédure suivre ?

La préservation de la qualité de l'eau et la réduction des pollutions passent notamment par la mise en œuvre d'installations d'assainissement non collectif respectueuses des différentes réglementations et prescriptions techniques. Aussi, tout projet d'installation doit respecter certaines règles de conception et faire l'objet de divers contrôles avant et après la mise en place. Voici le détail de la procédure à suivre.

### 1 Retirer un dossier de demande de réalisation d'un assainissement individuel

Ce dossier peut être retiré auprès de la mairie de la commune où sera installé le dispositif ou auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) compétent (contacts pages 7 et 8).

### 2 Concevoir le dispositif d'assainissement

Concevoir un dispositif d'assainissement non collectif est complexe car les possibilités sont nombreuses. Fosse septique toutes eaux, épandage à faible profondeur, filtres à sable, tertre d'infiltration, dispositif agréé... Pour vous aider à vous y retrouver, des fiches techniques sont disponibles sur le site Internet du Conseil général [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr) ou auprès de votre SPANC.

Pour concevoir votre installation, vous pouvez aussi vous faire accompagner par des professionnels : bureaux d'études spécialisés, entreprises de travaux publics, architectes, maîtres d'œuvre. La liste des concepteurs de filière adhérent à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité est disponible en page 9.

Une fois votre projet d'assainissement défini, vous devez remplir le dossier de demande de réalisation d'un assainissement individuel et rassembler les pièces nécessaires au dossier (plans, descriptifs techniques, étude de sol lorsqu'elle est exigée...).

#### BON À SAVOIR

Selon le règlement du SPANC dont vous dépendez, vous avez peut-être l'obligation de faire réaliser une étude de sol et de filière par un bureau d'études spécialisé. Ce règlement est disponible auprès de la mairie ou du SPANC. Les bureaux d'études adhérent à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité s'engagent notamment à respecter un cahier des charges d'études à la parcelle adopté par leur profession et par les SPANC.

### 3 Déposer le dossier en mairie

Dès votre dépôt, votre dossier sera transmis au service chargé de l'instruction du contrôle de conception. Ce service communiquera au maire ou au président du SPANC son avis technique sur votre projet. Ensuite, vous recevrez cet avis. S'il est favorable, vous pourrez commencer les travaux. Sinon, vous devrez présenter un nouveau projet.

#### BON À SAVOIR

Le contrôle de conception fait l'objet d'une redevance.

### 4 Réaliser les travaux selon les normes en vigueur

Vous pouvez exécuter les travaux vous-même ou les confier à un professionnel qui, dès lors, engage sa responsabilité.

Vous pouvez choisir l'une des entreprises adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité (contacts pages 10 à 12), qui possèdent des assurances et des garanties décennales dans le domaine de l'assainissement non collectif.

### 5 Effectuer le contrôle de réalisation

Avant de remblayer votre installation, il convient d'effectuer un contrôle de réalisation. Pour cela, il faut prévenir le technicien du SPANC qui dispose de quelques jours pour intervenir chez vous pour vérifier les ouvrages.

Cette visite fait l'objet d'un rapport adressé à l'autorité compétente, qui autorise la mise en service de l'installation.

En cas d'avis de non-conformité, le particulier doit faire réaliser les modifications nécessaires. Un second contrôle du dispositif sera alors effectué. Cette contre-visite pourra vous être facturée.

#### BON À SAVOIR

Le contrôle de réalisation fait l'objet d'une redevance.

Retrouvez toutes les informations sur les différents dispositifs d'assainissement non collectif en consultant nos fiches techniques sur [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr)

## L'annuaire des professionnels

La conception et l'installation de systèmes d'assainissement non collectif ne s'improvisent pas. Le choix des dispositifs est souvent complexe et l'installation doit respecter une réglementation spécifique. Pour vous aider dans votre projet, de nombreux professionnels peuvent vous accompagner. Ceux qui figurent dans l'annuaire ci-dessous ont fait le choix d'adhérer à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité. Ils vous offrent la garantie d'un équipement conforme et respectueux de l'environnement.

### 1 Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Progressivement mis en place sur les territoires depuis 2006, les SPANC sont chargés d'instruire les demandes d'assainissement non collectif en neuf et de contrôler les installations existantes. Ils peuvent également vous conseiller pour la mise en œuvre de votre système.

#### ■ Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor

Place de la Résistance | 22000 St-Brieuc | 02 96 77 28 91

#### ■ Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo

1 route de Paimpol | BP 6 | 22860 Plourivo  
02 96 55 95 71

#### ■ Bréhat

Mairie | Le Bourg | 22870 Bréhat | 02 96 20 00 36

#### ■ Communauté de Communes du Pays d'Évran

Maison du Développement et des Services  
Place Jean Perrin | 22630 Évran | 02 96 27 46 69

#### ■ Communauté de Communes de Plancoët-Val d'Arguenon

BP 44 | 33 rue de Madeleine | 22130 Plancoët  
02 96 89 41 09

#### ■ Communauté de Communes du Pays d'Uzel

5 rue du Pavillon | 22460 Uzel | 02 96 28 83 09

#### ■ Lannion-Trégor Agglomération

1 rue Gaspard Monge | 22300 Lannion | 02 96 05 60 80

#### ■ Perros-Guirec

Hôtel de Ville | BP 147 | 22700 Perros-Guirec  
02 96 49 02 43

#### ■ Communauté de Communes du Pays de Matignon

Maison du Développement Intercommunal  
Rue du Chemin Vert | BP 26 | 22550 Matignon  
02 96 41 15 11

#### ■ Guingamp Communauté

11 rue de la Trinité | 22200 Guingamp | 02 96 13 59 59

#### ■ Communauté de Communes des 3 Rivières

ZA Covenant Vraz | 22220 Minihy-Tréguier  
02 96 92 33 46

#### ■ Communauté de Communes du Pays de Beg ar C'hra

Maison du Développement | 22420 Plouaret  
02 96 38 33 33

#### ■ Communauté de Communes Hardouinai-Méné

Place Sainte-Anne | BP 1 | 22230 Merdrignac  
02 96 67 45 45

#### ■ Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre

Rue Crech Ugen | BP 19 | 22810 Belle-Isle-en-Terre  
02 96 43 35 08

#### ■ Communauté de Communes du Méné

L'Épinette | 22330 Le Gouray | 02 96 31 47 17

#### ■ CIDERAL

4 rue Saint-Joseph | 22600 Loudéac | 02 96 66 09 09

#### ■ Syndicat mixte pour le contrôle de l'ANC des pays de Corlay et de Guerlédan

2 rue Sainte-Suzanne | 22530 Mûr-de-Bretagne  
02 96 26 08 99

#### ■ Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin

Parc d'activités du Chalet | BP 42 | 22250 Broons  
02 96 84 72 75

#### ■ Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

Rue Christian de La Villeon  
BP 10 | 22400 Saint-Alban | 02 96 32 98 90

#### ■ Communauté de Communes du Sud Goëlo

22 rue Pasteur | 22680 Etables-sur-Mer  
02 96 70 65 59

#### ■ Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4 (AP4)

11A rue de l'Église | BP 20001 | 22150 Plœuc-sur-Lié  
02 96 64 26 35

**Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha**  
Moulin de Blanchardeau | BP 36 | 22290 Lanvollon  
02 96 70 17 04

**Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye**  
Le Bourg | 22270 Dolo | 02 96 50 62 20

**Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude**  
18 rue de la Mairie | 35800 Saint-Briac-sur-Mer  
02 99 88 99 40

**Communauté de Communes du Kreiz Breizh**  
6 rue Joseph Pennec | BP 34 | 22110 Rostrenen  
02 96 29 18 18

**Le Leff Communauté**  
31 rue de la Gare | BP 6 | 22170 Châtelaudren  
02 96 79 77 77

**Communauté de Communes du Pays de Plélan**  
2 rue des Chênes | 22980 Plélan-le-Petit  
02 96 27 63 32

**Quintin Communauté**  
2 rue Saint-Eutrope | 22800 Quintin | 02 96 79 62 55

**Syndicat d'Eau du Jaudy**  
Mairie de Bégard | 22140 Bégard | 02 96 45 20 19

**Lamballe Communauté**  
50 rue d'Armor | BP 90456 | 22404 Lamballe cedex  
02 96 50 13 55

**Communauté de Communes du Pays de Bourbriac**  
Rue de Tournemine | 22390 Bourbriac  
02 96 43 60 11

**Communauté de Communes du Pays de Caulnes**  
10 rue de la Ville Cherel | 22350 Caulnes  
02 96 83 91 92

**CODI**  
34 rue Bertrand Robidou | BP 357 | 22106 Dinan  
02 96 87 14 14

**Poher Communauté**  
Place de la Tour d'Auvergne | 29270 Carhaix  
02 98 99 48 00

**Pontrieux Communauté**  
Rue de Kérémarc'h | BP 64 | 22260 Pontrieux  
02 96 95 60 58

**Communauté de Communes Rance-Frémur**  
La Grabotais | 22490 Plouër-sur-Rance  
02 96 82 31 12

**Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux**  
Kérantour | 22740 Pleudaniel | 02 96 22 10 00

**Syndicat Intercommunal du Pays Rochois SIDPAR**  
9 bis place de l'église | 22450 La Roche-Derrien  
02 96 91 33 12

**Syndicat d'alimentation en eau potable de l'Argoat**  
Mairie de Callac | 22160 Callac | 02 96 45 81 30

**Communauté de Communes du Pays de Moncontour**  
16 place de Penthièvre | 22510 Moncontour  
02 96 73 44 92

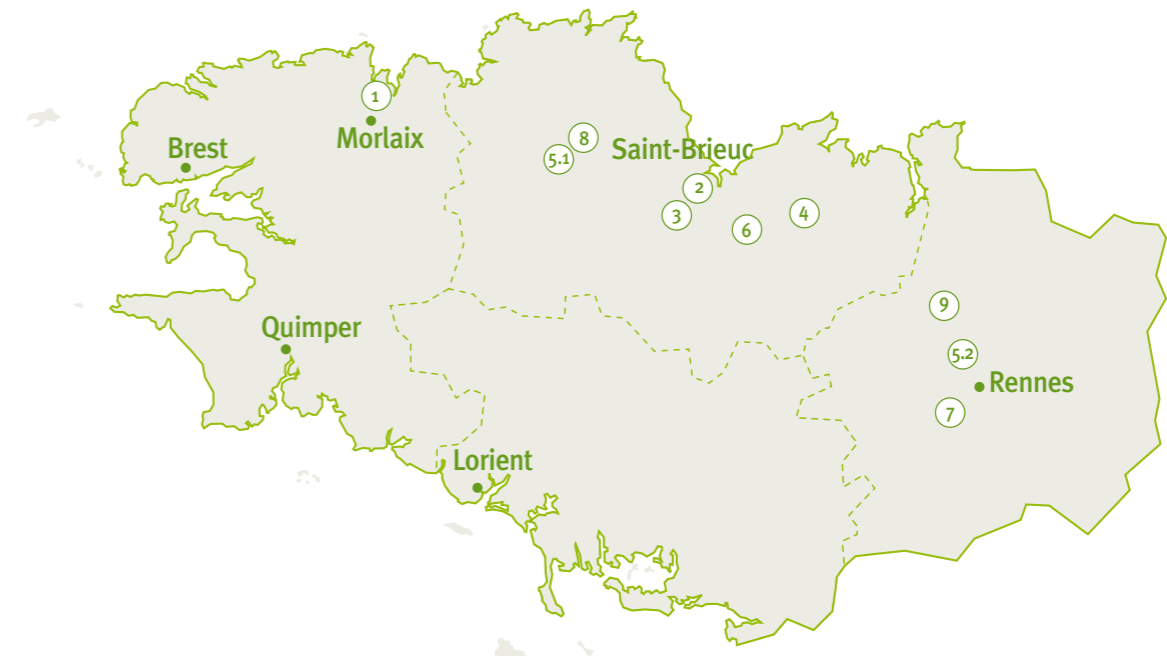


## 2 Les concepteurs de filières

Vous souhaitez installer un système d'assainissement non collectif ? Les concepteurs de filières sont là pour vous aider. Ces bureaux d'études indépendants réalisent pour les particuliers des études de parcelles leur permettant de définir quelle filière d'assainissement

sera la plus adaptée, la plus pérenne et la plus économique en fonction de leurs besoins et des contraintes du terrain. Pour cela, ils analysent l'ensemble des critères environnementaux tels que le sol, les usages de l'eau...

Nom de l'entreprise	Adresse et téléphone	Inscription sur la liste
<b>1. AEH</b>		
M. Hardy	2 RUE DU GOUÉLOU   29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS   02 98 62 14 28	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>2. AES CONSEIL</b>		
M. Bordeau	29 RUE DE GOUÉDIC   22000 SAINT-BRIEUC   02 96 42 21 67	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>3. ALTEOR ENVIRONNEMENT</b>		
M. Le Coz	17 RUE DU SABOT   PARC TECHNOLOGIQUE DU ZOOPÔLE   22440 PLOUFRAGAN 02 96 76 61 83	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>4. C2E</b>		
Mme Evano	3 BIS RUE DE LA PETITE CHAUSSÉE   22270 JUGON-LES-LACS   02 96 50 61 41	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>5. EF ETUDES</b>		
M. Monnerie	5.1 2A RUE DU 19 MARS 1962   22200 GUINGAMP   02 96 44 05 05 5.2 ZA LE CHEMIN RENAULT   35250 SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE   02 99 55 41 41	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>6. GENIUS ENVIRONNEMENT</b>		
M. Clément	Les Corvées   22510 SAINT-TRIMOËL   02 96 42 73 04	EN COURS DE RÉFÉRENCIEMENT
<b>7. OUEST AMENAGEMENT</b>		
M. Lesage	PARC D'ACTIVITÉ D'APIGNÉ   1 RUE DES CORMIERS - BP 95101 35651 LE RHEU CEDEX   02 99 14 55 71	EN COURS DE RÉFÉRENCIEMENT
<b>8. PERMEASOL</b>		
M. Trifol	RÉSIDENCE DU PARC   BÂT. A   15 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 22200 GUINGAMP   02 96 21 77 48	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>9. REMY GUIHARD</b>		
M. Guihard	123 - 125 AVENUE DE LA LIBÉRATION   35270 COMBOURG   02 99 73 33 72	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10



**CHOISIR UN CONCEPTEUR DE FILIÈRE****ADHÉRANT À LA CHARTE, UN GAGE DE QUALITÉ**

En adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité, le concepteur de filière s'engage à respecter un cahier des charges précis, garant d'une bonne conception de l'installation. Aussi, pour devenir membre, il doit fournir un certain nombre de justificatifs :

**A LA 1<sup>RE</sup> DEMANDE**

- 5 justificatifs de réalisation d'études de filière à faire compléter par des SPANC
- attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- attestation d'assurance garantie décennale pour les études de sol et de filière en cours de validité
- une copie de la Charte signée
- respect du cahier des charges départemental pour les études de sol et de filière
- un exemplaire d'une étude à la parcelle fournie à un client

**POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL**

- 2 justificatifs de réalisation d'études de filière à faire compléter par des SPANC
- attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- attestation d'assurance garantie décennale pour les études de sol et de filière en cours de validité

*La liste des concepteurs de filières adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité est régulièrement mise à jour. Pour connaître les nouveaux adhérents, demandez la liste actualisée au 02 96 62 27 15 ou contactez votre SPANC.*

### 3 Les installateurs de filières

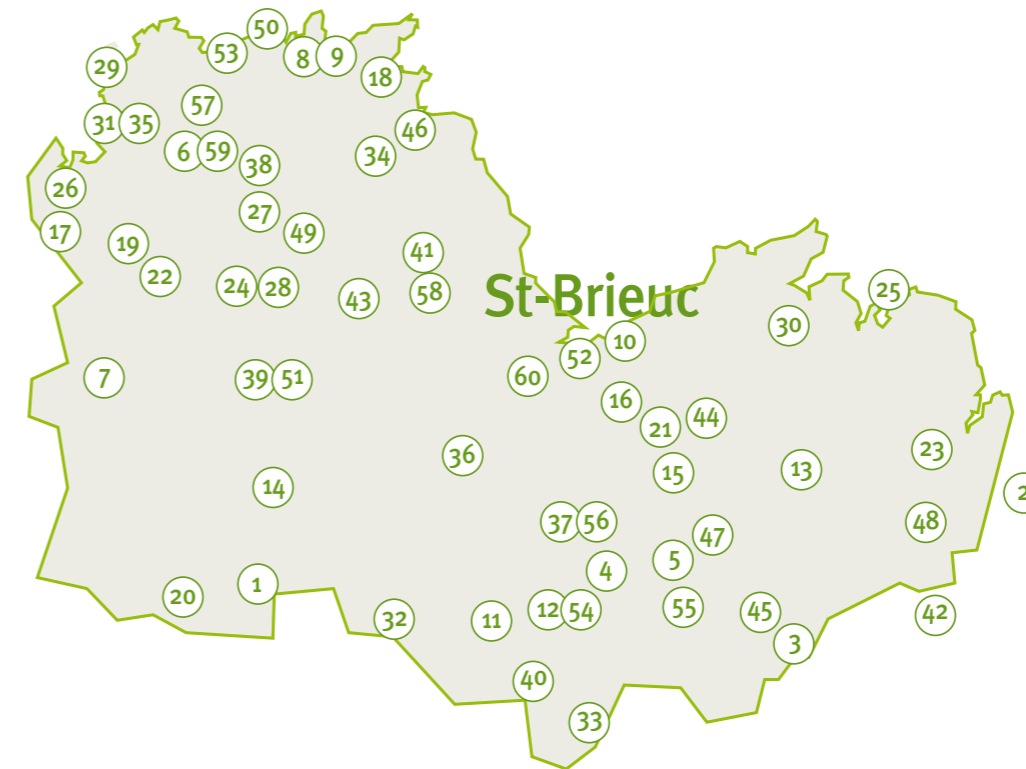
Pour l'installation de votre filière d'assainissement non collectif, les artisans du bâtiment et des travaux publics sont des interlocuteurs de proximité et de confiance. Ils apportent leur savoir-faire, leur garantie et l'avantage d'une présence locale sur le long terme, notam-

ment pour les opérations de maintenance. Grâce à leurs organisations professionnelles, ces professionnels bénéficient de formations complémentaires pour s'adapter au mieux aux évolutions techniques et réglementaires.

Nom de l'entreprise	Adresse	Activité principale	Téléphone	Date d'inscription sur la liste
1. <b>PROFOSSE</b> Bamez Andrew	ZA DE KERLAURENT   22570 GOUAREC	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 24 91 98	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
2. <b>SARL BEAUJOUR Frères</b> BEAUJOUR ANDRÉ	LES VAUX   35190 TRÉVÉRIEN	MAÇONNERIE, TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 99 45 62 01	Le 17/06/10
3. <b>ETA</b> Bedel Serge	BOURRIEN   22230 LOSCOUËT-SUR-MEU	TRAVAUX AGRICOLES, TERRASSEMENT	02 96 25 20 37	Le 17/06/10
4. <b>BEUREL Yvon</b>	ZA   22330 PLESSALA	TRAVAUX PUBLICS	02 96 26 16 02	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
5. <b>BIZEUL Jean-Yves</b>	BELLEVUE   22330 SAINT-JACUT-DU-MENÉ	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 34 91 37	Le 17/06/10
6. <b>BOLLORE TP</b> Bolloré Patrick	GOVELLIC   22450 LANGOAT	TERRASSEMENT	06 19 14 44 01	Le 17/06/10
7. <b>BOUGET Michel</b>	LES 4 CHEMINS   22160 LA CHAPPELLE-NEUVE	TRAVAUX PUBLICS	02 96 21 63 42	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
8. <b>BOURGES Pascal</b>	20 ROUTE DE PORS RAND   22610 PLEUBIAN	GROS ŒUVRE	02 96 22 81 48	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
9. <b>BOURGES Denis</b>	40 RUE CRECH ERNEC   22610 PLEUBIAN	ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT	02 96 22 88 12	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
10. <b>SARL CAMARD TP</b> Camard Jérôme	LA SANSIE   22400 MORIEUX	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 72 59 26	Le 17/06/10
11. <b>CARREE Gilles</b>	LES LIVAUDIÈRES   22600 LOUDÉAC	TERRASSEMENT	02 96 28 97 60	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10

Nom de l'entreprise	Adresse	Activité principale	Téléphone	Date d'inscription sur la liste
12. <b>CTR Travaux</b> Choupeaux Richard	ZA DE BEL AIR   22600 LA MOTTE	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 25 89 05	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
13. <b>CLEMENT SARL</b>	LA PETITE MÉTAIRIE 4 RUE DU PONT NEUF   22270 MÉGRIT	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 84 84 11	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
14. <b>CONNAN Jean</b>	LE CLANDY   22480 ST-NICOLAS-DU-PÉLEM	MAÇONNERIE	02 96 29 54 17	Le 17/06/10
15. <b>CORBEL Gérard</b>	LE PRÉ MARTIN   22640 LA MALHOURE	TERRASSEMENT	02 96 30 01 42	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
16. <b>Assainissement du Penthièvre</b> Decoin Franck & Henry David	12 RUE DE LA FORGE   22400 MESLIN	ASSAINISSEMENT	02 96 34 29 57	Le 17/06/10
17. <b>Entreprise de territoire</b> <b>EFFLAM SARL</b> Efflam Gilles	CONVENANT LÉON   22310 TRÉMEL	TERRASSEMENT	02 96 35 12 94	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
18. <b>GICQUEL CONSTRUCTION</b> Gicquel Daniel	6 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 22500 PAIMPOL	MAÇONNERIE	02 96 22 02 10	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
19. <b>GROT Lionel</b>	PARC AR ITRON   22420 LE VIEUX-MARCHÉ	TERRASSEMENT	02 96 38 31 86	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
20. <b>GUEGAN Bruno</b>	ZA LA GARENNE   22110 ROSTRENEN	TRAVAUX PUBLICS	02 96 29 27 09	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
21. <b>SARL TP GUEGUEN</b> Guéguen Pascal	LE CHAMP BOUCHÉ   22400 LANDÉHEN	TRAVAUX PUBLICS	02 96 30 30 73	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
22. <b>GUENO David</b>	13 COAT GUEGAN   22810 PLOUNÉVEZ-MOËDEC	TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT	02 96 43 37 56	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
23. <b>GUERIN Stéphane</b>	2 BIS RUE DES FORGES   22100 SAINT-CARNÉ	ASSAINISSEMENT	06 80 42 03 73	Le 8/02/10
24. <b>HAIGH Charles</b>	13 KERNINON   22540 TRÉGLAMUS	MAÇONNERIE	02 96 44 26 20	Le 17/06/10
25. <b>HAMON Pascal</b>	LA VILLE AU COQ   35800 SAINT-LUNAIRE	TERRASSEMENT	02 99 88 39 06	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
26. <b>HARNE Patrick</b>	SAINT-EFFLAM   22310 PLESTIN-LES-GRÈVES	TERRASSEMENT	02 96 35 00 45	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
27. <b>Triskel TP</b> Henry Yannick	3 IMP. PARC RÉPUBLIQUE   22140 BÉGARD	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 45 14 11	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
28. <b>JEGOU SARL</b>	ZA DE KERANFEUILLEN   22540 TRÉGLAMUS	MAÇONNERIE, TERRASSEMENT	02 96 43 17 85	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
29. <b>JOUAN ECO ENTREPRISE</b> Jouan Patrick	3 RTE DE KÉRÉNOC   22560 PLEUMEUR-BODOU	RÉNOVATION BÂTIMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 15 98 72	EN COURS DE RÉFÉRENCIEMENT
30. <b>LANSARD Jean-Yves</b>	LA GOUPILLIÈRE   22130 PLUDUNO	TERRASSEMENT	02 96 84 28 96	Le 17/06/10
31. <b>TREGOR TP</b> Le Bihan Bruno	145 RTE DE PETIT CAMP   22300 LANNION	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 48 01 88	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
32. <b>LE BIHAN Elouan</b>	LANRIVault   22530 SAINT-CONNÉC	TERRASSEMENT	02 96 28 52 02	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
33. <b>LE BRIX Michel</b>	BELLEVUE   22210 PLUMIEUX	MAÇONNERIE	02 96 25 55 17	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
34. <b>EN.CO.RE</b> Le Gonidec Guy	TY NEVEZ   22500 KERFOT	ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT	02 96 55 07 89	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
35. <b>LE GUILCHER François</b>	KERADRIVIN-SERVEL   22300 LANNION	TERRASSEMENT	02 96 47 29 21	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
36. <b>LE PAPE Frédéric</b>	LE FOUR ROUULT   22280 SAINT-BRANDAN	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 32 46 82	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
37. <b>LE SOUDER Construction</b>	GUIGNERGAMP   22150 LANGAST	MAÇONNERIE, TERRASSEMENT	02 96 26 85 53	EN COURS DE RÉFÉRENCIEMENT
38. <b>LHUILLERY Benoît</b>	1 KEROULÉ   22140 PRAT	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 35 97 89	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
39. <b>LOMBARDET Didier</b>	PRAT NAY   22390 BOURBRIAC	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 43 64 20	Le 17/06/10

Nom de l'entreprise	Adresse	Activité principale	Téléphone	Date d'inscription sur la liste
40. <b>ETA Gautier</b> Macé Régis	BEAU SÉJOUR   22600 SAINT-BARNABÉ	TRAVAUX AGRICOLES, TERRASSEMENT	02 96 26 74 50	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
41. <b>MALARGE Yvon</b>	LE RESTE   22290 TRÉGUIDEL	MAÇONNERIE	02 96 70 26 66	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
42. <b>Entreprise MENARD S.A.S</b>	23 RUE DE LA LIBÉRATION   35360 MÉDRÉAC	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 99 07 23 28	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
43. <b>MOISAN et Fils SARL</b>	19 RUE DU STADE   22200 SAINT-AGATHON	TRAVAUX PUBLICS	02 96 44 95 48	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
44. <b>Constructions Moisan</b> Moisan Alain	ZA LES LANDES DE PENTHIÈVRE   22640 PLESTAN	MAÇONNERIE	02 96 34 11 98	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
45. <b>RIVOAL MRTP assainissement</b>	LE BOURG   22250 LANRELAS	TERRASSEMENT	02 96 86 51 05	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
46. <b>TP22 Piat</b>	6 HENT PORZH LOAZ   22470 PLOUÉZEC	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 16 44 18	Le 17/06/10
47. <b>Méné Construction</b> Plestan Eric	L'ÉPINETTE   LE GOURAY   22330 COLLINÉE	MAÇONNERIE, TERRASSEMENT	02 96 31 41 06	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
48. <b>POULARD SARL</b>	LE BELLAIN   22630 SAINT-JUVAT	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 83 44 51	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
49. <b>Actuel TP</b> Porhel Christian	ZA DE PARC BRUC   22200 PLOUISY	TRAVAUX PUBLICS	02 96 21 06 04	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
50. <b>CVC 22</b> Prat Gaëtan & Jérôme	2 HENT KERGEC'H   22820 PLOUGRESCANT	TRAVAUX PUBLICS	02 96 92 55 72	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
51. <b>Laurent POHER TP</b> Poher Laurent	LISCUIS   22390 BOURBRIAC	DÉSAMIANTAGE, ASSAINISSEMENT	02 96 43 65 12	Le 17/06/10
52. <b>RENAULT TP</b> Renault Jean-Pierre	LES HIMELOTS   22120 YFFINIAC	ASSAINISSEMENT, TERRASSEMENT	02 96 72 73 27	Le 17/06/10
53. <b>ROPARS Gildas</b>	3 IMPASSE CREC'H DIVOËT   22450 CAMLEZ	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 92 77 64	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
54. <b>ROUTIER Michel</b>	LA VENDÔMERIE   22600 LA MOTTE	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 25 43 58	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
55. <b>RUPELLAN Michel</b>	N°1 LA FERRIÈRE   22230 SAINT-VRAN	TRAVAUX PUBLICS	02 96 56 12 23	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
56. <b>THOMAS Jean-Michel</b>	LA VILLE ES BERNARD   22150 LANGAST	TERRASSEMENT	02 96 26 83 20	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
57. <b>SARL TLTP</b> L'Haveant Christophe	CRECH RETE   22450 COATREVEN	TRAVAUX PUBLICS	02 96 38 02 37	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
58. <b>TOUPIN Environnement</b> Toupin Jacques & Yvon	RUE DE LA SOLIDARITÉ   22170 PLÉLO	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 79 75 63	Le 17/06/10
59. <b>TREMEUR Nicolas</b>	5 L'ÉTOILE   22450 LANGOAT	TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT	02 96 47 09 23	RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
60. <b>SVTP</b> Valette Didier	6 RUE DES AULNAIES D'EN BAS 22950 TRÉGUEUX	TRAVAUX PUBLICS, ASSAINISSEMENT	02 96 52 04 88	EN COURS DE RÉFÉRENCIEMENT

**CHOISIR UN INSTALLATEUR DE FILIÈRE****ADHÉRANT À LA CHARTE, UN GAGE DE QUALITÉ**

En adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité, l'installateur s'engage à respecter les prescriptions techniques garantant d'un équipement efficace et respectueux de l'environnement. Aussi, pour devenir membre, il doit fournir un certain nombre de justificatifs :

**À LA 1<sup>RE</sup> DEMANDE**

- 5 justificatifs de chantiers à faire compléter par des clients
- attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- attestation d'assurance garantie décennale en cours de validité
- une copie de la Charte signée
- une attestation de formation en assainissement non collectif
- fourniture d'un plan de récolement à la fin de chaque chantier

**POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL**

- 2 justificatifs de chantiers à faire compléter par les clients, accompagnés de deux plans de récolement associés
- attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- attestation d'assurance garantie décennale en cours de validité

*La liste des installateurs de filière adhérent à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité est régulièrement mise à jour. Pour connaître les nouveaux adhérents, demandez la liste réactualisée au 02 96 62 27 15 ou contactez votre SPANC.*

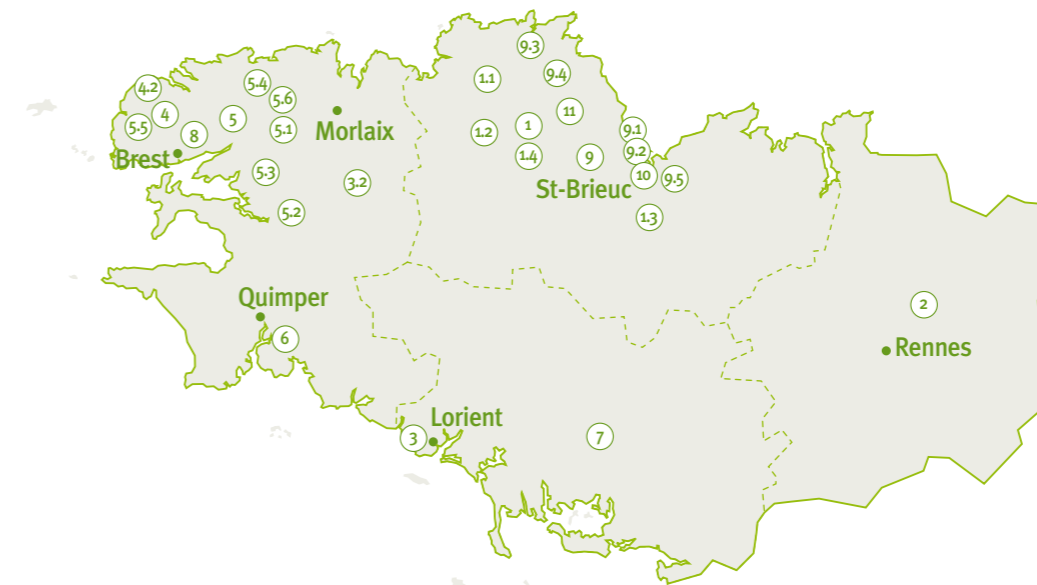
## 4 Les producteurs de granulats

Les producteurs de granulats mettent à la disposition des artisans et des particuliers des matériaux de qualité pour les filières d'assainissement non collectif. Ils s'engagent à assurer des contrôles continus au fur et

à mesure de la production du sable et des graviers spécifiques. Ils sont des interlocuteurs essentiels pour la bonne mise en œuvre d'installations pérennes et au coût acceptable.

Carrière	Types de granulats fournis	Inscription sur la liste
<b>1. HÉLARY GRANULATS</b>		
BP 50632 PLOUMAGOAR 22206 GUINGAMP 02 98 62 14 28	1.1 MANTALLOT 1.2 TRÉGLAMUS 1.3 TRÉGUEUX 1.4 SAINT-ADRIEN	GRAVILLON 10/14   10/20   16/31,5 SABLE ASSAINISSEMENT 0/4 GRAVILLON 10/20   16/31,5 GRAVILLON 10/16   10/20   16/31,5 GRAVILLON 10/14   16/31,5
<b>2. CARRIÈRE DU GUÉ MORIN</b>		
CARRIÈRE DU GUÉ MORIN 35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON 06 09 64 61 30		GRAVILLON 11,2/22,4 LAVÉ 17/06/2010
<b>3. ICF - SITE DES KAOLINS DE BRETAGNE</b>		
LANVRIAN   56276 PLOEMEUR 02 97 86 19 21	3.1 PLOEMEUR 3.2 HUELGOAT	SABLE SILICEUX LAVÉ SF4 SABLE SILICEUX LAVÉ SF4 17/06/2010
<b>4. CARRIÈRES DE KERGUILLO</b>		
KERGUILLO   29820 GUILERS 02 98 03 34 27	4.1 GUILERS 4.2 PLOUDALMÉZEAU	SABLE FILTRANT 0/6,3   GRAVILLON 10/40 LAVÉ SABLE FILTRANT 0/6,3   GRAVILLON 10/40 LAVÉ RENOUVELLEMENT 17/06/2010
<b>5. ENTREPRISE LAGADEC</b>		
PEN ALLEN 29800 PLOUÉDERN 02 98 85 10 21	5.1 LAMPAUL-GUIMILIAU 5.2 LOPÉREC 5.3 PLOUDIRY 5.4 PLOUIDER 5.5 SAINT-RENAN 5.6 TRÉZILIDÉ	SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT) GRAVILLON 10/40 LAVÉ SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/40 LAVÉ (DÉPÔT) SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/40 LAVÉ SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/40 LAVÉ (DÉPÔT) SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/40 LAVÉ (DÉPÔT) SABLE FILTRANT 0/6,3 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/40 LAVÉ (DÉPÔT) RENOUVELLEMENT 17/06/2010
<b>6. CARRIÈRES LANNURIEN</b>		
NEIZ VRAN   29170 SAINT-EVARZEC 02 98 51 51 51		SABLE FILTRANT GRAVILLON 10/20 LAVÉ 17/06/10
<b>7. CARRIÈRES LOTODE</b>		
POULMARCH 56390 GRANDCHAMP 02 97 63 13 52		SABLE 0/6 FILTRANT GRAVILLON 14/20 GRAVILLON 20/40 RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>8. CARRIÈRES PRIGENT</b>		
MOULIN DU ROZ   29490 GUIPAVAS 02 98 84 61 76		SABLE FILTRANT 0/6,3 GRAVILLON 10/40 LAVÉ RENOUVELLEMENT AU 17/06/10

Carrière	Types de granulats fournis	Inscription sur la liste
<b>9. SA CARRIÈRE RAULT</b>		
LA BARRICADE 22170 PLÉLO 02 96 76 78 36	9.1 BINIC 9.2 PLÉRIN 9.3 PLOUGUIEL 9.4 TRÉMÉVEN 9.5 SAINT-RENÉ	SABLE SILICEUX S2 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/20 SABLE SILICEUX S2 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/20 SABLE SILICEUX S2 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/20 SABLE SILICEUX S2 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/20 SABLE SILICEUX S2 (DÉPÔT)   GRAVILLON 10/20 RENOUVELLEMENT AU 17/06/10
<b>10. SOCIÉTÉ KAOLINIÈRE ARMORICAINE (SOKA)</b>		
5 PLACE DE LA LIBERTÉ - BP 417 22004 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 02 96 33 21 55		SABLE SILICEUX S2 RENOUVELLEMENT AU 17/06/2010
<b>11. ETS THOUÉMENT &amp; FILS SA</b>		
KERPOINTEL 22290 TRESSIGNAUX 02 96 70 03 56		SABLE FILTRANT 0/4   GRAVILLON 10/14 GRAVILLON 20/40 ASSAINISSEMENT RENOUVELLEMENT AU 17/06/10



### CHOISIR UN PRODUCTEUR DE GRANULATS ADHÉRENT

#### À LA CHARTE, UN GAGE DE QUALITÉ

En adhérant à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité, le producteur de granulats s'engage à respecter les prescriptions techniques garantant de matériaux adéquats et respectueux de l'environnement. Aussi, pour devenir membre, il doit fournir un certain nombre de justificatifs :

#### À LA 1<sup>RE</sup> DEMANDE

- pour le sable "assainissement" : 5 courbes granulométriques réparties sur l'année (deux mois d'intervalle entre chaque analyse) indiquant un taux de fines < 3% et respectant le fuseau granulométrique de la norme DTU 64.1
- pour les graviers : une courbe granulométrique et une analyse indiquant un taux de fines < 3% et un résultat au test de Los Angeles (friabilité de la roche) < 30
- une copie de la Charte signée

### POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL

- pour le sable "assainissement" : 5 courbes granulométriques réparties sur l'année (deux mois d'intervalle entre chaque analyse) indiquant un taux de fines < 3% et respectant le fuseau granulométrique de la norme DTU 64.1
- pour les graviers : une courbe granulométrique et une analyse indiquant un taux de fines < 3% et un résultat au test de Los Angeles (friabilité de la roche) < 30

*La liste des producteurs de granulats adhérent à la Charte pour un assainissement non collectif de qualité est régulièrement mise à jour. Pour connaître les nouveaux adhérents, demandez la liste réactualisée au 02 96 62 27 15 ou contactez votre SPANC.*

AMÉNAGEMENT  
CÔTES D'ARMOR



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SATESE

2 rue Jean Kuster | BP 2373  
22023 Saint-Brieuc cedex1

Conseil général  
**infos services**  
N° Azur 0 810 810 222

Prix d'une communication locale depuis un poste fixe

www.  
**cotesdarmor.fr**

*Votre Conseil général  
au service de tous les Costarmoricains*

